

Procès-Verbal du Conseil d'Administration du CCAS du mardi 24 novembre 2025 à 19h00

Nombre de membres : 16

En exercice : 16

Présents : 11

Pouvoirs : 02

Présents :

Marie Claude CATALA, Sylvie COILLARD, Agnès DESSAINTJEAN, Jean-Pascal FLAUDER, Marie-Anne TERNAUX, Sylvie THOMASSON, Maxime COLLIER, Marie-Thérèse DESBONNE, Bernadette GUERRIER, Madeleine MINOT, René TRIPOZ

Membres présents mais non votants :

Frédéric BRONGNIART, Nassira MONNIER.

Excusés ayant donné pouvoir :

Monique MORIAUD donne pouvoir à Sylvie COILLARD,
Nicole CIMETIERE donne pouvoir à Madeleine MINOT.

Excusé :

Jean-Paul GASQUET.

Absents :

Laura MARGAND, Christiane DUCLOS, Chantal BARATIN, Franck BEAUZON, Nouha BENNAKHLA, Sara BRUNE, Alexandre CHAVANNE, Annie CHUITEL, Corinne MONDELAIN, Laurence POIRIER.

Présidente de séance :

Marie Claude CATALA

Secrétaire de séance :

Sylvie THOMASSON

Le quorum étant atteint, la séance peut débuter.

1- Désignation du secrétaire de séance (Délibération 2025-17)

Vu le Code général des collectivités territoriales et son article L 2121-15 précisant qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil d'Administration nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire,

Considérant que le secrétaire de séance assiste le Président de séance pour la vérification du quorum, la validité des pouvoirs, les opérations de vote, le dépouillement des scrutins et que la responsabilité du procès-verbal de séance lui revient,

Considérant que la désignation du secrétaire de séance n'a pas lieu de se tenir au scrutin secret,

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré :

- **NOMME** madame Sylvie THOMASSON, secrétaire de séance.

2- Approbation du compte rendu du Conseil d'Administration du 16 septembre 2025 (Délibération 2025-18)

Mme la Vice-Présidente demande à l'Assemblée d'approuver le compte-rendu relatif à la séance du 16 septembre 2025.

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le compte rendu de la séance du Conseil d'Administration du CCAS du 16 septembre 2025

3- Projet de sensibilisation au babysitting 2026 – 2ème session (Délibération 2025-19)

Il est proposé d'organiser une deuxième session de formation-sensibilisation au babysitting destinée aux jeunes de 15 à 18 ans, sous l'égide du CCAS.

Cette formation comporterait deux volets :

- un module de sécurité, incluant notamment les gestes de premiers secours ;
- un module de savoir-être auprès des enfants, portant sur le cadrage, les règles de base de la psychologie de l'enfant, ainsi que les soins essentiels (dont le change).

Le budget de cette deuxième session est identique à celui validé en 2023. La prestation de Mme Laetitia PECHARD s'élève à 200 €.

Une participation de 5 € sera demandée à chaque inscrit.

Cette deuxième session est programmée le samedi 17 janvier 2026, de 8h00 à 12h00, en salle Xavier Pineau.

À ce jour, sur 12 places disponibles, 11 sont déjà réservées.

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le projet de sensibilisation au babysitting pour les jeunes de 15 à 18 ans,
- **APPROUVE** le tarif de la formation qui s'élève à un montant de 200,00 €
- **APPROUVE** le tarif de l'inscription pour un montant de 5,00 €

C'est la 2^e session organisée par la mairie, la 1^{re} ayant eu lieu il y a un peu plus d'un an. La formation peut accueillir jusqu'à 12 personnes et le stage est complet à ce jour. Cette sensibilisation rencontre un réel succès auprès des jeunes de la commune. Marie-Claude Catala demande si les participants de la 1^{re} session ont été contactés pour savoir s'ils souhaitent toujours figurer sur la liste présente sur le site internet de la mairie. Ludivine Belliard répond qu'en effet, les participants du 1^{er} stage ont bien été contactés, car il s'agit de données personnelles mises en ligne. Ils souhaitent continuer à figurer sur cette liste.

Sylvie Coillard demande s'il est possible de communiquer à nouveau sur l'existence de cette liste via Panneau Pocket, car de nombreux habitants de la commune n'en connaissent pas l'existence.

4- Bilan de la Soirée du Rire du 10 octobre 2025

Mme la Vice-Présidente et Mme Isabelle Babin, agent comptable et régisseur de la Soirée du Rire, présenteront en séance le bilan global de l'édition 2025, comprenant notamment un récapitulatif des dépenses et des recettes liées à cet événement.

Ce point ne donne pas lieu à délibération ; il s'agit d'une information.

	2025
SOIREE DU RIRE - 10 octobre 2025	5 309,17 €
Spectacle+frais de repas + Droits d'auteur	4 394,48 €
Boissons	417,12 €
Charcuterie	233,35 €
Quiche+20 baguettes	57,00 €
Fromages	149,81 €
2 pizzas+1 tarte aux pommes	48,50 €
Frais de commissions CB	8,91 €
Recettes	7 061 €
Recettes de la buvette	2 521 €
Recettes des 227 entrées	4 540 €
RESULTAT : Bénéfice	1 711,64 €

1. Bilan des entrées et de la billetterie

- *227 entrées ont été vendues cette année, contre 254 en 2023, ce qui génère un manque à gagner de 540 €.*
- *Cette baisse semble liée à la manifestation « L'Ombre des mots », organisée le week-end précédent, proposant un spectacle au même tarif.*

2. Recettes de la buvette

- La buvette a généré 2 521 €.
- Le bénéfice total de la manifestation s'élève à 1 711 €.

Isabelle Babin précise :

« Toutes les factures ont été reçues à ce jour, les comptes sont clôturés. »

Marie-Claude Catala ajoute : « Les retours sur le spectacle sont très bons. »

3. Remarques générales

- Un manque de fromage a été constaté, mais la charcuterie était en quantité trop importante.
- Remerciements à la fromagerie du Passeloup pour le geste effectué sur le tarif et à M. Aujogue, qui a offert du vin.
- Moins de crémant a été vendu cette année ; cependant, la marge sur les bouteilles de vin reste comparable à celle des bouteilles de crémant.

4. Organisation de la buvette

- Manque de pain constaté.
- Prévoir l'achat de tire-bouchons.
- Prévoir davantage de vin blanc (les quantités commandées correspondaient à celles fixées lors de la dernière réunion).
- Le gros frigo situé au fond du bar est en panne : un message doit être adressé aux services techniques pour vérification.

5. Problèmes liés à la gestion des tickets

a) Difficultés rencontrées

Sylvie Coillard indique que la gestion des tickets a été compliquée :

Il fallait continuellement recompter, car le nombre de tickets ne correspondait pas au nombre de bouteilles.

b) Fonctionnement des tickets

Isabelle Babin rappelle que :

Il ne s'agissait pas de tickets « bouteilles », mais de tickets « monnaie ».

Agnès Dessaintjean précise :

Les personnes achetaient un montant (ex. 50 €) et recevaient des tickets pour cette valeur, sans distinction par article.

Sylvie Coillard souligne que :

Derrière le bar, cela oblige à recompter en permanence.

c) Historique et pistes de fonctionnement

Isabelle Babin rappelle qu'une année des tickets par article avaient été créés, mais qu'ils avaient été abandonnés au profit de tickets « monnaie ».

Frédéric Brongniart note toutefois :

Le ticket libellé n'est pas modulable : il est impossible de changer d'avis en cours de route.

Sylvie Thomasson ajoute :

Il n'est pas facile de prévoir précisément les quantités à l'avance.

5- Organisation du Goûter des Aînés du 14 décembre 2025

Mme la Vice-Présidente et les membres présents s'organiseront pour le goûter des aînés 2025.

Ce point ne donne pas lieu à délibération ; il s'agit d'une information.

1. Volontaires pour aider au goûter :

- Marie-Claude Catala (Jeudi + vendredi + dimanche)
- Agnès Dessaintjean (dimanche)
- Sylvie Coillard (dimanche)
- Frédéric Brongniart (dimanche)
- Jean-Pascal Flauder (Jeudi + dimanche)
- Marie-Anne Ternaux (vendredi + dimanche)
- Sylvie Thomasson (Jeudi + vendredi + dimanche)
- Marie-Thérèse Desbonne (vendredi)
- Madeleine Minot (vendredi + dimanche)
- René Tripoz (vendredi + dimanche)
- Nassira Monnier (dimanche)
- Christiane Duclos (vendredi + dimanche)
- Bernadette Guerrier (vendredi)
- Maxime Collier (Jeudi)
- Monique Moriaud (vendredi + dimanche)

2. Organisation logistique

- Installation des tables et des chaises : **jeudi matin à 08h30**
- Mise en place de la décoration et de la vaisselle : **vendredi à 10h00**
- Personnes à prendre en charge à domicile :
 - Mr et Mme DALL'OMO (Liergues)
 - Mr et Mme BORDET (Liergues)
 - Mme PLANEL (Jarnioux)

Personnes indisponibles :

- Bernadette Guerrier

Il est demandé aux personnes absentes lors du conseil d'administration de bien vouloir indiquer si elles sont disponibles pour aider lors du goûter.

Les 12 enfants du Conseil municipal des enfants seront également présents.

3. Commandes et achats

Bûches :

- Commande à la boulangerie de Liergues / Parfums : chocolat praliné et Grand Marnier – 130 parts – à récupérer par Mme Marie-Anne TERNAUX le dimanche matin.

Brioches :

- Commande à la boulangerie de Pouilly-le-Monial – 130 parts – à récupérer par

Monique MORIAUD

Courses :

- *Réalisées au Leclerc par Sylvie THOMASSON et Marie-Claude CATALA*

Flûtes à champagne :

- *Réservation prise en charge par M. TRIPOZ*

Papillotes :

- *Commande effectuée par Amandine ROSELLI – quantité : 7.300 kg*

Clémentines :

- *Commande faite aux potager le 09/12 – quantité : 30 kg – à récupérer par Sylvie COILLARD*

Vaisselle :

- *Commande pour 150 personnes passée le 26/11 par Ludivine Belliard - Livraison prévue le vendredi 12 décembre au matin - Récupération de la vaisselle par Atout Loc le lundi 15 décembre.*

Autres matériels :

- *Karim :*

Prévoir d'utiliser les bouilloires du CCAS pour le thé. + les fournitures du placard (sucres – touillettes – produit vaisselles – éponge – etc) + récupération du matériel du comité des fêtes.

4. Matériel à emprunter au comité des fêtes

(Demande envoyée par Ludivine Belliard à Mme Mondelain le 28/11)

- *10 plateaux*
- *2 grosses casseroles ou faitouts*
- *2 fouets*
- *2 louches*
- *20 panières à pain*

5. Animation

- *L'animation musicale sera assurée par Gaëtan BUHOT, le prestataire habituel n'étant pas disponible.*
- *Cette année : animation à l'accordéon*
- *Coût : 350 €*

6. Divers

- *La problématique du sapin est réglée : un sapin sera désormais présent à demeure dans la salle des fêtes de Pouilly.*

6- Point sur la distribution des colis aux Aînés

Les membres du CCAS échangeront sur l'organisation de la distribution des colis de Noël.

Ce point ne donnera pas lieu à délibération ; il s'agit d'une information.

- *Pouilly-le-Monial : distribution assurée par Madame Moriaud.*

- *Jarnioux : distribution assurée par Mme Dessaintjean et Mme Ternaux.*
- *Liergues : distribution assurée par Sylvie Thomasson, Madeleine Minot, Nicole Cimetière et Marie-Claude Catala.*
- *Maisons de retraite : la répartition pour la distribution sera effectuée le vendredi 12 décembre.*

7- Point sur les ateliers mémoire 2025

Mme la Vice-Présidente fera un point sur les ateliers mémoire.

Ce point ne donnera pas lieu à délibération ; il s'agit d'une information.

Ils sont un peu moins nombreux que la dernière fois, il y a 8 inscrits sur cette session.

8- Bilan sur l'atelier « remise en selle » du 8 novembre 2025

Mme la Vice-Présidente fait un retour sur la demi-journée d'atelier « Remise en selle » qui s'est déroulée le 8 novembre 2025, en partenariat avec l'association VUVIB et le magasin ACCES'CYCLE.

Ce point ne donne pas lieu à délibération ; il s'agit d'une information.

L'atelier, prévu initialement pour 8 personnes, n'a compté que 5 inscrits. Il y avait autant de moniteurs que d'élèves.

Le stage a commencé par la révision de la position sur le vélo, suivie d'un parcours avec des quilles, puis d'un moment consacré au rappel des règles de sécurité, des accessoires obligatoires sur le vélo, ainsi que quelques conseils.

La session s'est terminée par une heure de balade : c'était très bien.

Malheureusement, le fait que l'atelier se déroule en novembre a pu décourager les administrés, et un week-end de trois jours entraîne beaucoup d'absences.

Atelier réalisé en partenariat avec le magasin Accès Cycle.

9- Bilan 2025 de l'Espace de Vie Sociale

Madame la Vice-Présidente présentera le bilan 2025 de l'Espace de Vie Sociale.

Ce point ne donnera pas lieu à délibération ; il s'agit d'une information.

Pour 2025, il y a eu 89 entretiens individuels : elle a reçu 51 nouvelles personnes et 37 personnes sont venues la voir plusieurs fois.

On lui a demandé de relancer le Bib Café ; elle a pris contact avec Lisa, de la bibliothèque, pour l'organisation.

Karima va lancer un appel pour trouver des bénévoles.

Un budget supplémentaire a été attribué pour financer des sorties (spectacle / théâtre). Son contrat au sein de la commune est reconduit jusqu'en 2028.

Il faut faire circuler l'information concernant sa présence en mairie de Liergues tous les mercredis.

Un rappel doit être fait sur Panneau Pocket.

10- Décisions du président du CCAS

Néant

Procès-verbal validé en séance du 03 mars 2026



Le président du CCAS
Bertrand LEROY